



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ovins

Question écrite n° 17557

Texte de la question

M. Alain Le Vern attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité d'étendre la prime « monde rural » à l'ensemble des producteurs ovins. La circulaire ministérielle PCO no 4017 du 20 décembre 1991 stipule que la prime « monde rural » vise à atténuer les effets du stabilisateur budgétaire dans les zones défavorisées. Or, le stabilisateur budgétaire s'applique sur l'ensemble du territoire. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que les régions de plaine ne soient pas exclues de cette compensation économique.

Texte de la réponse

La prime monde rural est une aide qui a pour finalité de protéger les exploitations les plus fragiles et qui, en même temps, répondent le mieux à une préoccupation d'aménagement du territoire. Le critère d'attribution choisi a été la situation en zone défavorisée. Ce choix aurait aussi bien pu porter sur un autre critère tel que le caractère extensif de l'élevage. Cependant, le critère choisi s'est avéré judicieux puisque 85 p. 100 des exploitations ovines françaises bénéficient ainsi de la prime. Ayant été mise en place dans un contexte de baisse générale du soutien, cette prime doit être justifiée par un critère d'attribution. Or cette condition ne serait plus remplie dans l'hypothèse de son extension à toutes les régions. Il n'est donc pas possible d'apporter une suite favorable à cette demande ainsi formulée. Les pouvoirs publics sont néanmoins conscients des difficultés rencontrées par les exploitations les plus sensibles des zones dites « non défavorisées ». En effet, d'autres espaces du territoire national connaissent à l'échelon local une situation aussi difficile que celle des zones classées comme « défavorisées ». C'est pourquoi il convient de trouver une solution particulière pour les exploitations les plus sensibles des zones non défavorisées. Les services du ministère de l'agriculture et de la pêche travaillent actuellement à la recherche de celle-ci, en liaison avec les organisations professionnelles concernées, dans le but d'élaborer une proposition qui puisse être défendue avec succès dans les enceintes communautaires.

Données clés

Auteur : [M. Le Vern Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17557

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 1994, page 4101

Réponse publiée le : 5 décembre 1994, page 6015